

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 juillet 2024****Délibération n° 29**

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e) :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Jean Paul DEVISE Juridique - Patrimoine - Assurances

<u>Objet</u> :	Développement du réseau fibre optique. Convention d'occupation privative du domaine public non routier au profit de NEXLOOP France. (Parcelles BW 275, AM 239, B 1003).
-----------------------	---

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, l'opérateur NEXLOOP France envisage des travaux de génie civil sur les parcelles suivantes :

- BW 275, localisée dans la commune du Puy-en-Velay (43000) et appartenant à ladite commune.

Délibération n°29 du jeudi 11 juillet 2024

- AM 239, située dans la commune de Vals-près-le-Puy (43370) et appartenant à la commune du Puy-en-Velay.
- B 1003, implantée dans la commune de Saint-Christophe sur Dolaison (43370), appartenant à la commune du Puy-en-Velay.

Pour concrétiser ce projet, NEXLOOP France a adressé une demande à la commune du Puy-en-Velay en vue de conclure une convention d'occupation privative du domaine public non routier concernant ces parcelles.

Cette convention vise à autoriser la société NEXLOOP France à réaliser une tranchée d'une longueur totale de 233 mètres et à poser 3 fourreaux, pour un linéaire total de fourreaux déployés de 699 mètres.

Le droit de passage est établi pour permettre l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements du réseau, y compris ceux des réseaux à très haut débit fixes et mobiles, ainsi que pour assurer les opérations d'entretien des abords des réseaux déployés ou projetés, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage.

La durée de la convention est fixée à 12 ans. À l'expiration de cette période, elle sera prorogée par périodes successives de 12 ans, selon les modalités précisées dans la convention.

La commune percevra une redevance annuelle globale et forfaitaire, toutes charges éventuelles incluses, de 0,04 Euros Nets du mètre linéaire par fourreau, soit pour 233 mètres et 3 fourreaux une redevance totale de 27,96 (vingt-sept euros et quatre-vingt-seize centimes) Euros Nets

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024
1 abstention

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la signature de la convention d'occupation privative du domaine public non routier jointe, relative aux parcelles cadastrées section BW 275, AM 239, et B 1003 appartenant à la commune du Puy en Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024